Image not found or type unknown

GROS PROBLEME propriétaire d'une cuisine dans une location.HELP !

Par **Lowryana**, le **23/02/2013** à **19:21**

Bonsoir ,
j'étais/je suis locataire d'un logement payé jusqu'au 28.02.2013
j'ai emmenager le weekend dernier dans mon nouveau logement et avec un accord a l'amiable le propriétaire a voulu faire l'etat des lieux (que je n'ai pas signer) il y a quelques jours car il partait en vacance et à ainsi récupérer les clés , le soucis est que je devais passer ce weekend (j'avais eu son accord) afin de recuperer ma cuisine que j'ai racheter à l'ancienne locataire car le proprietaire n'en voulait pas , je l'ai eu au telephonne et il m'a dit que je ne pouvais pas recuperer les elements coller au mur car cela pouvait arracher les murs ou alors que tout serais a ma charge , de là je lui ai dit que je pouvais au moins recuperer les elements non coller mais simplement visser et il ma dit que c'etait tout ou rien et que de toute façon finalement il ne rentrerais que le 15mars. Sauf que je ne serais plus locataire a ce moment la et j'ai peur de ne plus revoir ma cuisine du tout car il la convoite mais ne veut pas la racheter , lors de l'etat des lieux quand j'ai emmenager il a ete preciser que la cuisine avait ete racheter par mes soins , et qu'à l'origine il n'y avait qu'un meuble sous evier avec un evier compris.

1.je voudrais savoir si je suis encore en droit de pouvoir rentré avant le 28.02 dans la location , par mes propres moyens ou en fesant appelle a un serrurier ?

2.si effectivement je decide d'enlever toute la cuisine en lui laissant simplement un meuble sous evier et un evier , et qu'il garde mon cheque de caution , je ne lui devrais rien de plus ?

j'espere avoir ete claire sur mon probleme c'est difficile d'expliquer çà par ecrit j'ai besoin d'aide et je ne sais meme pas a qui m'adresser ... :(

Par **HOODIA**, le **25/02/2013** à **17:48**

A partir du moment ou vous rendez les clefs à la sortie de l'EDL ,il me parait difficile de revenir pour retirer les aménagements ...
Le propriétaire craignant à juster titre de trouver aprés démontages : un mur entier à refaire (trous ,peinture ect..)

sachant que la garantie d'un mois peut ne pas couvrir la facture?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés